



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 août 2023, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Roxanne Bureau-Grenier

Julie Bertrand, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset

Rés. 2023-08-200 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-201 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal des séances de juillet 2023
- 1.4 Dépôt de la correspondance
- 1.5 Période de questions de l'assemblée
- 1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 400-2023
- 1.7 Mandat du comité de ressources humaines

2. Trésorerie

- 2.1 Approbation des comptes de juillet 2023 et état des revenus et des dépenses

prévisionnels

2.2 Réclamations

- A) Des propriétaires du 471, chemin du Lac-du-Jésuite
- B) Des propriétaires du lot 4 871 989, chemin du Lac-du-Jésuite

2.3 Affectation d'un montant provenant des fonds réservés

2.4 Demande d'aide financière

- A) Club Quad Mékinac (2011)/réparation de sentiers de VTT
- B) Société de recherche sur le cancer

2.5 Demande de gratuité de la salle Aubin du Centre d'Action Bénévole Mékinac

3. Sécurité publique

Aucun point

4. Transports, hygiène du milieu et environnement

4.1 Nouveau garage municipal/Adoption des plans finaux

4.2 Collecte des matières résiduelles 2024/Détermination de la fréquence des collectes

4.3 Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

4.4 Demande d'installation de ralentisseurs de vitesse sur la rue Veillette

4.5 Offres de services pour diverses réparations d'asphalte

5. Santé et bien-être

5.1 Nomination d'un représentant sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire

6.1 Offre de services pour un relevé topographique des carrières et sablières de Sainte-Thècle

6.2 Modification du contrat de services de Solutions Municipales

7. Loisirs et culture, vie communautaire

7.1 Engagements envers les enfants / Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants

(MAE)

7.2 Réservation d'un artiste pour la Fête Nationale 2024

8. Autres sujets

8.1 Questions de l'assistance

8.2 Affaires nouvelles

A) Changement au titre d'emploi de Louis Paillé

8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-202 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2023

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CORRESPONDANCE JUILLET 2023

Programme Environnement Plage

Le 7 juillet 2023, la Direction régionale du contrôle environnemental de la Mauricie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec a transmis les résultats de l'analyse de deux échantillons d'eau de baignade de la «Plage Sainte-Thècle» effectués le 4 juillet dernier. Le rapport d'analyse a confirmé que la qualité de l'eau est de catégorie A- Excellente.

Une seconde évaluation a été effectuée le 24 juillet dernier et les résultats obtenus ce sont avérés les mêmes, soit que l'eau de baignade est dans la catégorie A-Excellente.

Bulletin été 2023 de François-Philippe Champagne

Le député de Saint-Maurice-Champlain présente plusieurs projets auquel son équipe et lui-même ont contribué et encourage les citoyens à faire appel à leurs services en cas de besoin.

Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL)

Le RSVL remercie la municipalité pour son implication dans le réseau.

Rés. 2023-08-203 : Dépôt de la correspondance de juillet 2023

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Lise St-Amand demande pourquoi la municipalité ne fait pas affaire avec la SPCA.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 400-2023

Jacques Tessier

- Donne avis de motion qu'il sera adopté le règlement 400-2023 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration de cours d'eau municipaux
- Dépose le projet du règlement 400-2023 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration de cours d'eau municipaux.

Rés. 2023-08-204 : Mandat du comité de ressources humaines

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a créé un Comité des ressources humaines (résolution n° 2023-01-103).

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de clarifier le mandat du Comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement

QUE le Comité des ressources humaines soit mandaté afin :

- D'étudier les dossiers qui lui sont confiés par le conseil municipal ou la direction générale, ou qui impliquent la direction générale;
- D'examiner et d'analyser les différentes méthodes et solutions envisageables quant aux dossiers qui lui sont confiés;
- Faire des recommandations au conseil municipal ou à la direction générale, le cas échéant;
- S'il y a lieu et dans des circonstances particulières, sous réserve des lois existantes, coordonner la mise en place des décisions pertinentes du conseil municipal;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste des comptes payés juillet 2023

0000 Caisse Populaire (Salaires des élus pour juillet 2023)

Rheault Michel	1 518.85	
Bertrand Julie	778.89	
Bureau Grenier Roxanne	678.89	
Cloutier Berthin	778.89	
Lapointe Frédéric	678.89	
Moreau Sébastien	578.89	
Tessier Jacques	778.89	5 792.19

0000 Caisse Populaire (Salaires du 25 juin au 1er juillet 2023)

Bacon Maélie	715.81	
Béland Joannie	472.68	
Boutet Normand	784.28	
Dontigny Christine	592.13	
Duchesne Élie-Anne	561.11	
Fiset Valérie	1 132.83	
Fiset Valérie (ajustement CNESST)	91.72	
Fleury-Germain Xavier	729.16	
Genois Michel	886.09	
Lamy Mia	549.76	
Magnan Sylvain	708.05	
Moreau Nolan	309.64	
Paillé Louis	500.69	
Piché Jean-Yves	1 068.36	
Prince Mélanie	688.98	
Ricard Jacques	547.70	
Savard Veillette Éloi	569.28	
Thiffault Bahia	527.79	
Vallée Lauriane	202.79	
Vallée Yves	788.06	
Veillette Ariane	806.59	
Veillette Julie (ajustement CNESST)	99.00	
Veillette Justine	7.94	13 340.44

0000 Caisse Populaire (Salaires du 2 au 8 juillet 2023)

Bacon Maélie	910.70
Béland Joannie	248.26
Boutet Normand	3 272.94
Dionne Laurie	70.12
Dontigny Christine	501.27
Duchesne Élie-Anne	643.64
Fiset Valérie	919.44
Fleury-Germain Xavier	729.15

Genois Michel	2 638.62	
Huard-Fauteux Raphaël	77.90	
Lamy Mia	643.64	
Magnan Sylvain	719.10	
Moreau Arielle	77.90	
Moreau Nolan	90.27	
Paillé Louis	451.70	
Pellerin Belisle Camille	77.90	
Piché Jean-Yves	893.67	
Prince Mélanie	719.25	
Ricard Jacques	572.12	
Savard Veillette Éloi	588.47	
Thiffault Bahia	606.01	
Vallée Lauriane	244.99	
Vallée Yves	720.51	
Veillette Ariane	1 084.52	
Vincelette Alice	77.90	17 579.99
0000 Caisse Populaire (Salaires 9 au 15 juillet 2023)		
Bacon Maélie	1 041.54	
Béland Joannie	220.68	
Boutet Normand	751.58	
Dontigny Christine	608.64	
Duchesne Élie-Anne	643.64	
Fiset Valérie	1 069.45	
Fleury-Germain Xavier	729.15	
Genois Michel	759.34	
Lamy Mia	662.03	
Magnan Sylvain	719.09	
Moreau Nolan	343.84	
Paillé Louis	295.76	
Piché Jean-Yves	897.21	
Prince Mélanie	609.33	
Ricard Jacques	547.70	
Savard Veillette Éloi	588.47	
Thiffault Bahia	623.21	
Vallée Lauriane	90.27	
Vallée Yves	724.56	
Veillette Ariane	882.99	12 808.48
0000 Caisse Populaire (Salaires 16 au 22 juillet 2023)		
Bacon Maélie	730.18	
Béland Joannie	436.75	
Dontigny Christine	678.86	
Duchesne Élie-Anne	606.86	

Fiset Valérie	979.59	
Fleury-Germain Xavier	376.60	
Lamy Mia	662.03	
Magnan Sylvain	737.22	
Moreau Nolan	240.69	
Paillé Louis	332.06	
Piché Jean-Yves	4 431.00	
Prince Mélanie	688.98	
Ricard Jacques	531.45	
Savard Veillette Éloi	717.20	
Thiffault Bahia	627.51	
Vallée Yves	740.85	
Veillette Ariane	1 003.81	14 521.64
0000 Caisse Populaire (Salaires 23 au 29 juillet 2023)		
Bacon Maélie	841.45	
Béland Joannie	248.26	
Dontigny Christine	385.64	
Duchesne Élie-Anne	643.64	
Fiset Valérie	1 014.20	
Fleury-Germain Xavier	729.16	
Lamy Mia	643.64	
Magnan Sylvain	719.09	
Moreau Nolan	94.56	
Paillé Louis	349.36	
Piché Jean-Yves	915.57	
Prince Mélanie	688.99	
Ricard Jacques	547.70	
Savard Veillette Éloi	882.71	
Thiffault Bahia	606.01	
Vallée Lauriane	171.93	
Veillette Justine	152.74	
Veillette Ariane	882.99	10 517.64
SOUS-TOTAL DES SALAIRES		74 560.38

0000 Caisse Populaire (Frais de représentation ou achats par employés)

Bacon Maélie (Achat matériel camp de jour)	28.44	
Bureau-Grenier Roxanne (Acompte Anthony Gaudet - chansonnier)	450.00	
Fiset Valérie (remboursement cellulaire)	57.49	
Fiset Valérie (Déplacement SAAQ remorque) + immatriculations	96.20	
Prince Mélanie (achat pour camp de jour)	73.11	
Rheault Michel (remboursement cellulaire)	57.49	
0 SOUS-TOTAL DES FRAIS DE REPRÉSENTATION		762.73

GRAND TOTAL DES SALAIRES ET FRAIS DE REPRÉSENTATION**75 323.11**

0 Acier Rayco	4 664.58
0 ADN Communication: Licence mensuelle juin	132.55
0 Agence Sécurité Accès : surveillance de la municipalité	3 064.09
0 Ascenseurs Thyssenkrup : Entretien ascenseur	475.47
0 APCLJ : versement des commandites pour poissons	1 500.00
0 Assurances Desjardins: assurances collectives juillet	3 381.30
0 Bell mobilité	166.65
0 Chambre des commerces de Mékinac (Abonnement Municipalité)	143.72
0 Corporation de transport adapté Mékinac	54 399.00
0 Docuflex (photocopies)	159.38
0 Entreprises Roger Bacon : essence	3000.85
0 Entreprises Roger Bacon : essence	919.88
0 Environex: Analyse eau potable, eau et neige usée	943.37
0 First data : location Interac	30.00
0 First data : assurance Interac	5.75
0 First data : frais transaction	0.38
0 FQM - Services professionnels	4 397.97
0 GLS	38.52
0 Réal Huot Inc. (Ponceau pour Jésuite)	2 985.38
0 Hydro-Québec: Chauffage Hôtel de Ville	48.65
0 Hydro-Québec: Électricité Hôtel de Ville (app.A)	1 739.90
0 Hydro-Québec: Électricité - Promenade et fontaine	1 643.05
0 Hydro-Québec: Électricité - Éclairage public	1 198.85
0 Hydro-Québec: Électricité terrains de jeux (340 St-Gabriel)	219.05
0 Intégrair (entretien préventif système ventilation)	80.48
0 Jean-Luc Dontigny (travaux divers)	14 410.30
0 Transport J.Y. Martel Inc.	2 845.63
0 Les Constructions DJL (asphalte froide)	1 427.31
0 Les Machineries AB Inc.	36.68
0 Les Machineries Lourdes W St-Arnault et fils (nivelage chemins)	4 070.12
0 Les Villages Étudiants Inc (formation monitrices PAL)	495.00
0 Meridian : location tracteur	1 511.91
0 Microgest informatique (soutien technique)	82.77
0 Pages Jaunes	19.17
0 Pharmacie Christine Béland (Savons à linge concierge)	22.98
0 Pierre Naud: matériaux divers	354.46

0 Pierre Naud: matériaux divers	284.56	
0 Pluritech Ltée	11 417.02	
0 Portes RO-MA	370.89	
0 Promotion Sainte-Thècle (Aide construction domiciliaire)	13 528.13	
0 Revenu Canada : Retenues à la source courantes	8 163.92	
0 Revenu Québec :Retenues et cotisations employeur	22 293.80	
0 Signoplus (pancarte et accessoires voirie)	3 725.19	
0 Soccer Sainte-Thècle : aide financière	1 000.00	
0 Solutions Municipales Inc.	5 322.38	
0 Technicost : frais transaction express	9.78	
0 Telus: Internet poste de suppression	86.24	
0 Télus : Téléphone bibliothèque	63.80	
0 Télus: téléphone et internet - Bureau municipal	324.58	
0 Télus : téléphone et internet caserne pompiers	132.49	
0 Télus: téléphone et internet - Pavillon St-Gabriel	143.98	
0 Télus : Téléphone et internet Parc St-Jean	115.18	
0 Tourisme Sainte-Thècle (supports à vélo et pédalos)	11 262.61	
0 Visa (PAL, permis alc. St-Jean, booster sign., sécurité barrage)	1 090.00	
2954 Syndicat régional des employés - cottisation juin	738.97	
2955 Marc Bronsard - Trappage castors	286.52	
2956 CHSLD Sainte-Thècle - Contribution Fête résidents	250.00	
SOUS-TOTAL DES PRÉA ET CHÈQUES		191 225.19
Caisse Populaire de Sainte-Thècle		
- REER	7 264.46	
-Prêt #2: rue Bédard	1 897.49	
- Prêt # 1: rue St-Jacques	929.85	
- Prêt #5 rue Notre-Dame	616.97	
- Prêt 3: rue Bédard	2 792.99	
- Intérêts semestriels prêt 19 janvier	56 851.00	
SOUS-TOTAL DES FRAIS BANCAIRES		70 352.76
AUTRES DÉPENSES		
2957 Batterie Mauricie : batterie pour système d'alarme bureau	33.11	
2958 Bronsard Marc : trappage de castors	496.92	
2959 Buromobil : location toilette portative hôtel de ville	390.92	
2960 Carrefour Mékinac : formation secouriste PAL	111.30	
2961 Distribution Choisy : produits entretien hôtel de ville	123.98	
2962 Centre Jardins Multi-Fleurs : contrat fourniture et entretien	11 026.57	
2963 Comptoir d'escompte : fournitures de bureau	658.14	
2964 Entreprises Crête : pierre pour ponceaux	7 303.20	
2965 Ferme Bouthec : fauchage des bords de chemin	6 105.17	
2966 G.A Automobile : pièces pour nouvelle remorque	75.62	

2967	Garage Claude Lamarre : pneu pour tondeuse	66.12
2968	MGEF : nivelage des chemins	3 042.53
2969	JM Sports : tondeuse	1 178.43
2970	Lettrage Plamondon : pancartes pour parc	1 268.69
2971	Librairie Poirier : achat de livres pour bibliothèque	153.04
2972	Location St-Tite : compacteur pour ponceaux	435.52
2973	MRC Mékinac : bacs bruns et enfouissement	67 832.24
2974	Meubles Jacob : laveuse-sécheuse pour conciergerie	563.32
2975	Microbrasserie À la fût : bière en fût pour Fête Nationale	858.63
2976	Municipalité de Lac-aux-Sable : transport des déchets	6 814.60
2977	Pompes R. Fontaine : réparation des pompes d'égout	17 644.12
2978	Pomplo : chlore et soude caustique pour eau	1 443.72
2979	Quais Prestige : quai pour pédalos pour parc St-Jean	7 135.40
2980	Ranch Dupont : frais de sortie PAL	287.50
2981	Services de salubrité MP : conseil et matériel conciergerie	732.32
2982	Transporteurs en vrac : transport de pierre ponceaux	484.76
SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES		136 265.87
TOTAL DES DÉPENSES		473 166.93

Rés. 2023-08-205 : Approbation des comptes de juillet 2023

Il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin au montant de 473 166,93\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-206 : Réclamation des propriétaires du 471, chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la réclamation des propriétaires du 471, chemin du Lac-du-Jésuite concernant les pluies diluviennes qui auraient causés des dommages à leur propriété;

CONSIDÉRANT que selon le rapport de l'arpenteur, l'endroit où les dommages ont été créés appartient à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de dédommager les propriétaires du 471, chemin du Lac-du-Jésuite, car les dommages sont situés sur le terrain de la municipalité et non sur leur terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-207 : Réclamation des propriétaires du lot 4 871 989, chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la réclamation des propriétaires du lot 4 871 989, chemin du Lac-du-Jésuite concernant les pluies diluviennes qui auraient causés des dommages à leur propriété;

CONSIDÉRANT que selon le plan de gestion des eaux du barrage du Lac-du-Jésuite la municipalité doit retirer les poutrelles du barrage lors de pluies diluviennes;

CONSIDÉRANT que selon le plan de gestion des eaux du barrage du Lac-du-Jésuite, la stratégie de communication est que ce sont les résidents situés en amont qui doivent communiquer avec la municipalité lorsque le niveau de l'eau s'élève et que la municipalité doit alors procéder à l'enlèvement des poutrelles dans le déversoir;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé au retrait des poutrelles la journée même de l'appel d'un citoyen concernant le niveau de l'eau au barrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de dédommager les propriétaires du lot 4 871 989, chemin du Lac-du-Jésuite, car les modalités du plan de gestion des eaux du barrage du Lac-du-Jésuite ont été respectées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affectation d'un montant provenant des fonds réservés

Reporté.

Rés. 2023-08-208 : Demande d'aide financière du Club Quad Mékinac (2011)/réparation de sentiers de VTT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Quad Mékinac (2011) pour la réparation de sentiers de VTT suite aux pluies diluviennes qui ont brisés une multitude de sentiers;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les fonds disponibles pour répondre favorablement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'aider financièrement le Club Quad Mékinac (2011) pour la réparation de leurs sentiers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-209 : Demande d'aide financière de la Société de recherche sur le cancer

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société de recherche sur le cancer;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les fonds disponibles pour répondre favorablement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'aider financièrement la Société de recherche sur le cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-210 : Demande de gratuité de la salle Aubin du Centre d'Action Bénévole Mékinac

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la salle Aubin du Centre d'Action Bénévole Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'offre habituellement pas de gratuité lorsqu'il y a un coût d'entrée;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit d'être équitable envers tous les organismes;

CONSIDÉRANT que l'activité est une activité bénéfice qui se veut en remplacement du Noël du pauvre et que la municipalité effectuait auparavant un don au Noël du Pauvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au Centre d'Action Bénévole Mékinac le 25 novembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-211 : Nouveau garage municipal/Adoption des plans finaux

CONSIDÉRANT les plans présentés par Renée Tremblay, architecte, pour le nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT que les plans correspondent aux besoins de la municipalité et que les membres du conseil s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les plans finaux pour le nouveau garage municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand, conseillère, se retire du point suivant puisqu'il y a apparence de conflit d'intérêts.

Rés. 2023-08-212 : Collecte des matières résiduelles 2024/Détermination de la fréquence des collectes

CONSIDÉRANT l'arrivée du bac brun en 2023 qui diminue considérablement la quantité de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit ajuster le nombre de collectes des matières résiduelles en considérant ce facteur pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les commerces ne sont pas encore desservis par le bac brun et continuent de nécessiter une collecte hebdomadaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fixe le nombre de collectes résidentielles à 26 collectes, soit une collecte aux deux semaines, et le nombre de collectes commerciales à 52 collectes, soit une collecte par semaine, pour les matières résiduelles pour l'année 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Madame Julie Bertrand reprend part à la discussion.

Rés. 2023-08-213 : Semaine nationale de la sécurité ferroviaire

ATTENDU que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

ATTENDU que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

ATTENDU que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité. CONSIDÉRANT qu'une étude environnementale de site – phase II doit être effectuée préalablement à la construction d'un nouveau garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-214 : Demande d'installation de ralentisseurs de vitesse sur la rue Veillette

CONSIDÉRANT la demande de propriétaires de la rue Veillette et du secteur d'installer des ralentisseurs de vitesse sur la rue Veillette;

CONSIDÉRANT qu'il y a présentement des arrêts-stops sur cette rue pour diminuer la vitesse des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'installe pas de ralentisseurs de vitesse sur la rue Veillette.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-215 : Offres de services pour diverses réparations d'asphalte

CONSIDÉRANT le bordereau de soumission pour les différentes réparations d'asphalte nécessaires soumis par le directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT les offres de services suivantes :

- Asphalte St-Ubalde : entre 389,75\$ et 468,26\$ la tonne plus taxes
- Groupe Pelletier entretien : 350\$ la tonne plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse, soit celle du Groupe Pelletier entretien pour diverses réparations d'asphalte au prix de 350\$ la tonne plus taxes, selon le bordereau de soumission révisé préparé par le directeur des travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-216 : Nomination d'un représentant sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle offre à la municipalité d'avoir un représentant sur son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du conseil municipal n'est disponible pour siéger sur ce conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne mandate pas de représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-217 : Offre de services pour un relevé topographique des carrières et sablières de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité reçoit des droits municipaux relatifs à l'exploitation des carrières et des sablières sur son territoire et qu'elle doit s'assurer que ces droits sont conformes à l'utilisation réelle des carrières et sablières;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Jimmy Marcouiller pour effectuer un relevé topographique par drone des carrières et sablières sur le territoire de la municipalité au coût de 2 400\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de service de Jimmy Marcouiller au coût de 2 400\$ plus taxes pour effectuer un relevé topographique des carrières et sablières par drone.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-218 : Modification du contrat de services de Solutions Municipales

CONSIDÉRANT la résolution 2023-01-005 pour un contrat de services en urbanisme pour un de minimum 25 heures par semaine avec Solutions Municipales ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire diminuer temporairement le nombre d'heures allouées par semaine et ce, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie le contrat de service de Solutions Municipales afin de diminuer les heures minimum allouées à 18 heures par semaine pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-219 : Engagement envers les enfants/Reconnaissance à titre de MRC amie des enfants (MAE)

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler sa reconnaissance ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par la municipalité de Sainte-Thècle d'intégrer la Démarche de la MRC Mékinac pour devenir *MRC amie des enfants* (MAE) et sa volonté de renouveler son accréditation ;

CONSIDÉRANT l'importance de s'engager concrètement dans une telle démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Julie Bertrand et résolu à l'unanimité des membres présents ;

D'AUTORISER ET D'APPROUVER localement les trois engagements déterminés par la Municipalité de Sainte-Thècle pour *MRC amie des enfants (MAE) pour les années 2023-2025*:

- Assurer une augmentation de la participation des enfants au sein de nos instances décisionnelles;
- Sensibiliser davantage la population envers la maltraitance en lien avec les enfants;
- Améliorer la sécurité entourant l'accès aux infrastructures de loisirs et aux services dédiés aux enfants;

DE CONFIRMER que nommer Julie Bertrand conseillère et/ou Roxanne Bureau-Grenier, conseillère, soient les porteurs du dossier *MAE pour la municipalité de Sainte-Thècle*;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-220 : Réservation d'un artiste pour la Fête Nationale 2024

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire réserver dès maintenant un artiste pour la Fête Nationale 2024 et qu'un acompte de 450\$ doit être versé afin de réserver Anthony Gaudet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse un acompte de 450\$ afin de réserver l'artiste Anthony Gaudet pour la Fête Nationale 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Jean-François Couture demande si le propriétaire du 471, chemin du Lac-du-Jésuite a subi des préjudices d'accès à sa propriété.

Monsieur Jean-François Couture demande pourquoi un propriétaire réclame des frais pour une embarcation.

Madame Line Parent demande si la fréquence de collecte des matières résiduelles aux deux semaines pour l'année 2024 touche aussi le bac brun.

Monsieur Yvon Goulet indique son mécontentement face à l'attitude du gardien à l'écocentre municipal qui lui a refusé l'accès pour vérifier la présence d'objets volés à son domicile dans les conteneurs.

Madame Jocelyne Gervais demande comment faire pour pouvoir être nommé sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle.

Monsieur Réjean Martin demande où est en rendu le projet de construction d'un nouveau garage municipal.

Monsieur Réjean Martin demande pourquoi une surveillance des carrières et sablières par drone doit être effectuée.

Madame Andrée Groleau demande si la municipalité compte faire une surveillance des travaux illégaux en bandes riveraines par drone.

Affaires nouvelles :

Rés. 2023-08-221 : Changement du titre d'emploi de monsieur Louis Paillé

CONSIDÉRANT que monsieur Louis Paillé occupe le poste de directeur général adjoint par intérim depuis le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a plus besoin de ses services à titre de directeur général adjoint mais qu'elle désire pouvoir profiter de ses services à titre de consultant, au besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie le titre d'emploi de monsieur Louis Paillé pour consultant à compter du 1^{er} septembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-222 : Levée de la séance

À 20 heures 30 minutes, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Directrice générale/Greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 21 août 2023, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire, monsieur Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Mélanie Prince et Jean-Yves Piché

Absent : Frédéric Lapointe, conseiller

Rés. 2023-08-223 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau Grenier, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 18h30 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Nomination de Mélanie Prince à titre de secrétaire d'assemblée
3. Adoption du règlement 400-2023
4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 729 100 \$ qui sera réalisé le 28 août
5. Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 729 100\$ qui sera réalisé le 28 août 2023 (ouverture des soumissions le 21 août à 10h)
6. Questions de l'assistance.
7. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-224 : Nomination de Mélanie Prince à titre de secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT que la directrice générale était dans l'impossibilité d'assister à la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT la disponibilité de Mélanie Prince, secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Mélanie Prince comme secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-225 : Adoption du règlement 400-2023

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné par Jacques Tessier à la séance ordinaire du 7 août 2023;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a également été déposé et rendu public à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 400-2023 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration de cours d'eau municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-226 : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 729 100\$ qui sera réalisé le 28 août

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 729 100 \$ qui sera réalisé le 28 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
347-2017	535 300 \$
347-2017	348 600 \$
348-2017	127 000 \$
379-2020	77 378 \$
383-2021	116 349 \$
390-2021	524 473 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 347-2017, 348-2017, 379-2020, 383-2021 et 390-2021, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 28 août 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 février et le 28 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	67 200 \$	
2025.	70 300 \$	
2026.	74 100 \$	
2027.	78 000 \$	
2028.	82 200 \$	(à payer en 2028)
2028.	1 357 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 347-2017, 348-2017, 379-2020, 383-2021 et 390-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 août 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-227 : Résolution d'adjudication relativement à un emprunt par billets au montant de 1 729 100\$ qui sera réalisé le 28 août

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	21 août 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	28 août
Montant :	1 729 100 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 28 août 2023, au montant de 1 729 100 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DE MEKINAC-DES CHENAUX

67 200 \$	5,59000 %	2024
70 300 \$	5,59000 %	2025
74 100 \$	5,59000 %	2026
78 000 \$	5,59000 %	2027
1 439 500 \$	5,59000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,59000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

67 200 \$	5,61000 %	2024
70 300 \$	5,61000 %	2025
74 100 \$	5,61000 %	2026
78 000 \$	5,61000 %	2027
1 439 500 \$	5,61000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,61000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

67 200 \$	5,70000 %	2024
70 300 \$	5,50000 %	2025
74 100 \$	5,30000 %	2026
78 000 \$	5,30000 %	2027
1 439 500 \$	5,25000 %	2028

Prix : 98,46500

Coût réel : 5,64891 %

N/Réf. :35050 - 3

Date d'émission :28 août 2023

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DE MEKINAC-DES CHENAUX est la plus avantageuse;

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de CD DE MEKINAC-DES CHENAUX pour son emprunt par billets en date du 28 août 2023 au montant de 1 729 100 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 347-2017, 348-2017, 379-2020, 383-2021 et 390-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2023-08-228

À 18h33, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire d'assemblée